

Lettre de rentrée

Le 1^{er} septembre 2015,

Bonjour à tous,

Nous espérons que vous avez passé d'excellentes vacances et que vous êtes en forme et motivés pour aborder cette nouvelle année scolaire.

Les effectifs actuels sont de 94 élèves répartis sur 4 classes. L'équipe pédagogique se composera cette année de la manière suivante :

CP/CE2 → Mme Reibell

CE1/CE2 → Mmes Girard et Roustan

CM1 → Mmes Brucker et Roustan

CE2/CM2 → Mme Clément.

Mme Roustan assure la décharge de direction le jeudi et le complément de Mme Girard le lundi, le mardi et un mercredi sur deux.

Vous trouverez dans le cartable de votre enfant les fiches de renseignements et d'urgence de l'an dernier. Elles sont à vérifier, compléter si besoin et à rapporter signées **le plus vite possible**. Vous trouverez également la charte de la laïcité ainsi que le règlement intérieur, que vous devez lire et signer. Diverses informations vont être remises aux élèves dans les prochains jours, merci de veiller à en prendre connaissance dans le cahier vert, de les signer et de les rapporter à l'école le plus rapidement possible. Nous vous souhaitons une excellente rentrée 2015.

RÉUNIONS D'INFORMATION AUX PARENTS

Des réunions d'information sont organisées dans chaque classe :

Classes de CP/CE2 et CE2/CM2 : samedi 12 septembre à 8h30

Classes de CE1/CE2 et CM1 : samedi 12 septembre à 10h

Un petit déjeuner, organisé par les parents élus, vous sera offert à cette occasion.

ASSURANCE SCOLAIRE:

Il est vivement conseillé que les enfants bénéficient d'une assurance mentionnant les garanties **« responsabilité civile »** et **« responsabilité individuelle accident »**. Une attestation annuelle doit être fournie à l'enseignant en tout début d'année. **Sans cela, votre enfant ne sera pas couvert s'il se blesse dans l'école.**

URGENCE-MALADIE

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence (le 15) à l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné par sa famille.

Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'école, vous devez contacter le Centre Médico-Scolaire de Versailles à l'adresse mail cms.versailles@ac-versailles.fr. Il vous fournira les documents nécessaires à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé. **Aucun médicament ne sera administré à l'école sans PAI.**

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La cotisation à la coopérative scolaire est libre. Cependant, à titre indicatif, elle vous est proposée à 22 € pour l'année scolaire par enfant, 20 € à partir du 2^{ème} enfant. **Merci de remplir un chèque par enfant.**

Les chèques seront établis à l'ordre de l'OCCE (Office Central de la Coopérative scolaire de l'Ecole).

COLLATIONS-FRIANDISES

Suivant la réglementation, les collations et friandises sont interdites à l'école. Seule exception : le goûter des enfants restant à l'étude et à la garderie.

ETUDE

Lorsque vous venez chercher votre enfant à 15h ou 16h30 alors qu'il est normalement inscrit à l'étude, vous devez remplir une décharge de responsabilité. Ce document est à retirer à l'école auprès de Marie PHILIPPE les mardis et vendredis et auprès de la directrice de l'école les lundis et jeudis.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le mardi et le vendredi, dès 15h, les enfants inscrits aux TAP sont pris en charge par une équipe d'intervenants coordonnés par Marie PHILIPPE. Si vous souhaitez récupérer votre enfant normalement inscrit, vous devez impérativement en informer celle-ci par mail : periscolaire@mairieleslogesenjosas.fr ainsi que l'enseignant de votre enfant via le cahier vert. **Les enfants non inscrits aux TAP doivent impérativement être récupérés à 15h.**

DATES DES VACANCES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2015-2016 :

Toussaint : du vendredi 16 octobre après la classe au lundi 2 novembre au matin

Noël : du vendredi 18 décembre après la classe au lundi 4 janvier au matin

Hiver : du vendredi 19 février après la classe au lundi 7 mars au matin

Printemps : du vendredi 15 avril après la classe au lundi 2 mai au matin

Début des vacances d'été : mardi 5 juillet après la classe.

Signature des parents :